

CAF VILLEFRANCHE - Randonnée Pédestre

Le CAF de VILLEFRANCHE SUR SAONE vous propose des randonnées à pied de un ou plusieurs jours à la découverte de la France, de l'étranger, et de ses chemins, en montagne, parfois à la campagne, parfois même en bord de mer....week-end, ponts, semaine estivale. Les groupes sont d'environ 5 à 15 personnes.

La randonnée pédestre peut être pratiquée par tous à condition d'être en bonne condition physique. Un programme détaillé est établi 3 fois par an fin février, fin juin, fin novembre de chaque année, pour une période de 4 mois .

Les sorties s'avèrent faciles ou difficiles, techniques ou aisées pour des débutants, aériennes ou hors vertige, toujours récompensées après l'effort qui peut vous couper encore le souffle .

Pourtant, ceux qui débutent avec nous vous le diront : nous ne sommes pas en ce domaine des élitistes qui ne songent qu'à leur performance. Nous aimons faire partager notre passion d' « en-nivrés » par les grands espaces, à ceux et celles que les fleurs de montagne émerveillent... à ceux qui font rimer, dans la nature -convivialité et amitié.

Différents niveaux sont proposées :

Les dénivelés varient de 600 et 1500m.

Trois niveaux sont proposés :

Niveau 1 - 1 + : chemin, sentier accessible à tous, pouvant comporter des passages hors sentier sans difficulté. Exemple : le Petit SOM en Chartreuse, le Crêt d'Eau dans le Jura -

Niveau 2 - 2 + : randonnée sur ou hors sentier, avec possibilité de passages raides ou peu aisés (pierriers, pentes raides). Exemple : le Grand VEYMONT dans le Vercors, La TOURNETTE - Bornes-

Niveau 3 - 3 + : randonnée longue ou présentant des risques liés à l'exposition ; possibilité de passages d'escalade facile ou très aériens. Exemple : l'OBIOU en Dévoluy, la pointe PERCEE - Aravis -

Les seules dépenses pécuniaires lors de ces sorties sont les frais de transport. Les déplacements se font en voitures particulières et une indemnité kilométrique de participation financière est réglée à chaque chauffeur par les participants, selon le choix du propriétaire du véhicule, plus les frais d'autoroute qui se partagent selon le nombre de personnes présentes dans le véhicule. Il n'y a pas de frais d'encadrement - celui-ci étant entièrement assuré par des bénévoles, expérimentés, diplômés CAF. Lors des séjours, il convient de rajouter le coût des nuitées et éventuellement celui de la demi-pension.